

dernière guerre n'étaient pas le fait de notre piètre diplomatie, nous les l'avions achetées avec le sang et la vie de Canadiens.

**M. Hees:** Bravo!

**M. Baldwin:** Il n'y a pas très longtemps, j'ai eu l'occasion de visiter le magnifique cimetière de Nimègue, que les Hollandais entretiennent religieusement en l'honneur des Canadiens qui ont perdu la vie là-bas, dont bon nombre de mes camarades, et comme je songeais à la diminution de notre influence et de notre prestige, l'idée m'est venue que beaucoup de ces soldats ne devaient pas reposer en paix dans leurs tombes. Ce prestige s'est évanoui par suite des décisions aberrantes et personnelles de gens au sommet de l'administration. Il ne s'agit pas de décisions de la part des Canadiens ni de la Chambre, mais du premier ministre et de ses collègues intimes. Et nous assistons maintenant au spectacle ridicule du très honorable représentant se traînant dans les diverses capitales de l'Europe pour tâcher de réparer le tort qu'il a causé. C'est presque inconcevable selon moi, que de dire que les Canadiens ont joué un rôle quelconque dans l'une ou l'autre de ces décisions. Les initiatives qui ont été prises par nos gouvernements l'ont été au sommet même.

Comme je l'ai dit, parce que notre temps est très limité, je laisserai à d'autres les accusations selon lesquelles le gouvernement actuel a abusé de son grand pouvoir en décidant de refuser l'accès à l'information et en rendant une société secrète de gouvernement exécutif encore plus difficile à pénétrer, par son attitude tout aussi médiévale voulant que les fonctionnaires ne soient pas tenus de comparaître comme témoins aux comités parlementaires, à la discrétion arbitraire des ministres et la farce du prétendu examen des prévisions budgétaires.

J'aimerais prendre un peu de temps—seulement un peu parce que nous n'en avons pas trop à y consacrer aujourd'hui—pour parler du bureau de l'Auditeur général et de ce qu'il faudrait faire alors qu'après des années de querelles au sujet des pouvoirs, de l'autorité et du rôle effectif de ce bureau, le gouvernement, ayant reçu une série très objective et bien étayée de recommandations du comité indépendant de revue du bureau de l'Auditeur général, a donné à entendre qu'il n'avait nullement l'intention d'y donner suite, certainement pas dans l'avenir immédiat, pas plus qu'il n'a indiqué si ou quand il les acceptera. Il est allé jusqu'à refuser de permettre à un comité de la Chambre ou du Parlement d'étudier le rapport et de présenter des recommandations.

Cela se produisit après que j'eus demandé à présenter des motions en vertu de l'article 43 du Règlement et que j'eus posé des questions au président du Conseil privé (M. Sharp). Je crois qu'il y a des députés d'en face qui sont susceptibles. Le ministre des Travaux publics (M. Drury), qui a été président du Conseil du Trésor pendant bien des années, est en effet très susceptible au sujet de l'Auditeur général et de ses pouvoirs. Je sais qu'il a été un des ministres qui a mené la lutte et qui la mène probablement encore pour s'assurer que notre pays et notre Parlement

#### *Auditeur général*

n'aient pas un bureau de l'Auditeur général efficace, utile et réel et une loi dans ce sens.

Voyons ce qui s'est passé à ce sujet. A mesure qu'a diminué le pouvoir de la Chambre d'étudier vraiment à fond les prévisions budgétaires, on nous a reculés jusqu'à la dernière ligne de défense du contribuable canadien assiégé, le bureau de l'Auditeur général. Il y a déjà un certain nombre d'années, à la fin des années 40 et dans les années 50, l'Auditeur général de l'époque, M. Walter Sellar, a conclu que les dispositions limitées de la loi sur l'administration financière non seulement l'autorisaient mais l'obligeaient probablement à étudier ce qu'il a fini par définir comme étant des paiements non productifs.

Ce que je dis à la Chambre, c'est que l'Auditeur général n'est pas seulement un vérificateur des comptes. C'est un vérificateur parlementaire, et il a pour très haute fonction de vérifier les paiements des cadres et fonctionnaires et de vérifier qu'ils respectent à la lettre les limites et les bases fixées par la Chambre et le Parlement. M. Sellar estimait que le libellé de la loi sur l'administration financière l'autorisait à dire que certains paiements qui pouvaient être parfaitement conformes aux décisions du Parlement canadien, mais n'apportaient aucun avantage apparent ou évident aux Canadiens, devaient être qualifiés d'improductifs et figurer au rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes; il ajoutait que le gouvernement ferait peut-être bien de les vérifier.

C'est ce qu'a fait le successeur de M. Sellar, M. Maxwell Henderson, nommé par le gouvernement du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'aimerais préciser aux députés qui ont de temps à autre reproché à M. Henderson un certain parti pris ou une certaine orientation politique, que certaines des premières et des plus difficiles décisions qu'il ait eu à prendre en qualité d'Auditeur général portaient sur des dépenses et des problèmes qui avaient été causés par le gouvernement conservateur de l'époque. Je pense que certains députés se souviennent que M. Henderson a demandé trois dossiers d'impôt sur le revenu parce qu'il se sentait obligé de les examiner pour faire son rapport.

● (1710)

Lorsqu'il était auditeur général, M. Henderson était un haut fonctionnaire du Parlement dans la plus pure tradition; il s'est acquitté de ses fonctions du mieux qu'il pouvait, dans l'intérêt des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** M. Henderson a soulevé cette question en 1960 et en 1961 au comité des comptes publics dont la majorité des membres étaient conservateurs. Ce comité était présidé par celui qui est devenu Orateur de la Chambre et qui est actuellement sénateur M. Macnaughton. Le comité a découvert qu'il incombe à l'auditeur général d'examiner tous les paiements dits non productifs, qu'il devait faire rapport à la Chambre là-dessus et surtout, qu'il doit voir s'ils ont été faits dans l'intérêt des Canadiens.